

La Sainte-Victoire : le Pic des Mouches avec retour par le Pas du Clapier



Une randonnée proposée par chatissimus

Boucle sportive dans la Sainte-Victoire au départ du parking Saint-Ser. La montée passe par l'Est du Bau de l'Aigle et la descente par le Pas du Clapier.

Attention, parcours très difficile. Ce parcours demande un effort physique long et/ou intense en raison d'un dénivelé ou d'une distance très important(e), soit des deux à la fois. Dans certaines situations s'ajoute l'éventualité de passages techniques et aériens.



Trace n° 223952

Durée	5h	Difficulté	Très difficile
Distance	11,50 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	910 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	906 m	Commune	Puylobier (13114)
Point haut	1 010 m	Région	Sainte-Victoire (Massif)
Point bas	404 m		

Description

Garer son véhicule sur le parking Saint-Ser situé sur la D17 entre [Saint-Antonin-sur-Bayon](#) et [Puylobier](#).

Balisage Rouge

(D/A) En partant du parking Saint-Ser, monter tout droit sur le sentier bien balisé en Rouge se dirigeant vers la Chapelle Saint-Ser. Au bout de 500 mètres, rejoindre un sentier balisé Vert qui part sur la droite.

Balisage Vert

(1) Suivre ce sentier, il n'est pas toujours très bien marqué, ce sentier a été interdit pendant quelque temps suite à des éboulements, un minimum de prudence reste donc de mise.

Le sentier va remonter pendant 2km vers les crêtes à travers plusieurs éboulis pour atteindre la crête au Garagaï de Cagoloup où il rejoint le GR®9.

Balisage GR® Rouge Blanc

(2) Une fois arrivé sur la crête, prendre sur la gauche et suivre le GR®. Au bout de 500m le GR® passe par le Pic des Mouches (le point culminant du massif de la Sainte-Victoire) et sa table d'orientation.

(3) Continuer le GR® et longer les crêtes pendant 4km pour atteindre le sentier du Pas du Clapier. Le début de ce sentier n'est pas très visible, il se trouve entre deux cairns, au bord de la falaise. (cf. photo)

Balisage Vert

(4) Emprunter à gauche le sentier, il n'est pas toujours très bien marqué, mais la direction générale est assez visible.

La descente du pas du clapier est assez éprouvante, en moins d'un kilomètre on va rejoindre le sentier qui longe le bas des falaises

Balisage Marron

(5) Arrivé en bas, prendre à gauche sur le sentier longeant le pied des falaises, ce sentier n'a pas de réelle difficulté avant la remontée vers le refuge Baudino.

(6) Contourner le bâtiment et traverser l'éboulis de roches pour continuer le sentier. Descendre doucement pendant 2km vers la Chapelle Saint-Ser. Parvenir à une intersection avant la Chapelle Saint Ser, le sentier Marron prend fin, prendre sur la droite le sentier Rouge (en face débute le sentier qui mène à la Chapelle Saint-Ser).

Balisage Rouge

(7) Redescendre pendant un petit kilomètre, retrouver le croisement du début de randonnée.

(1) Suivre l'itinéraire inverse de l'aller pour rejoindre le parking Saint-Ser (D/A).

Informations pratiques

Randonnée très difficile avec des passages aériens et des montées ou descentes dans des éboulis raides.

Attention, du 1er juin au 30 Septembre l'accès au massif peut être règlementé : [plus d'informations](#).

Points de passage

- D/A Parking Saint-Ser**
N 43.527997° / E 5.643346° - alt. 405 m - km 0
- 1 Carrefour AR**
N 43.531581° / E 5.641757° - alt. 465 m - km 0.46
- 2 Garagaï de Cagoloup**
N 43.5394° / E 5.650414° - alt. 969 m - km 2.11
- 3 - Pic des Mouches (1011 m)**
N 43.539107° / E 5.645669° - alt. 1 009 m - km 2.5
- 4 Crête vers le Pas du Clapier**
N 43.530076° / E 5.602901° - alt. 986 m - km 6.44
- 5 Pas du Clapier**
N 43.527412° / E 5.604156° - alt. 762 m - km 6.87
- 6 - Refuge Barthélémy Baudino**
N 43.530119° / E 5.618913° - alt. 791 m - km 8.5
- 7 Carrefour > - Ermitage Saint-Ser**
N 43.533743° / E 5.637142° - alt. 610 m - km 10.3
- D/A Parking Saint-Ser**
N 43.52796° / E 5.643295° - alt. 404 m - km 11.5

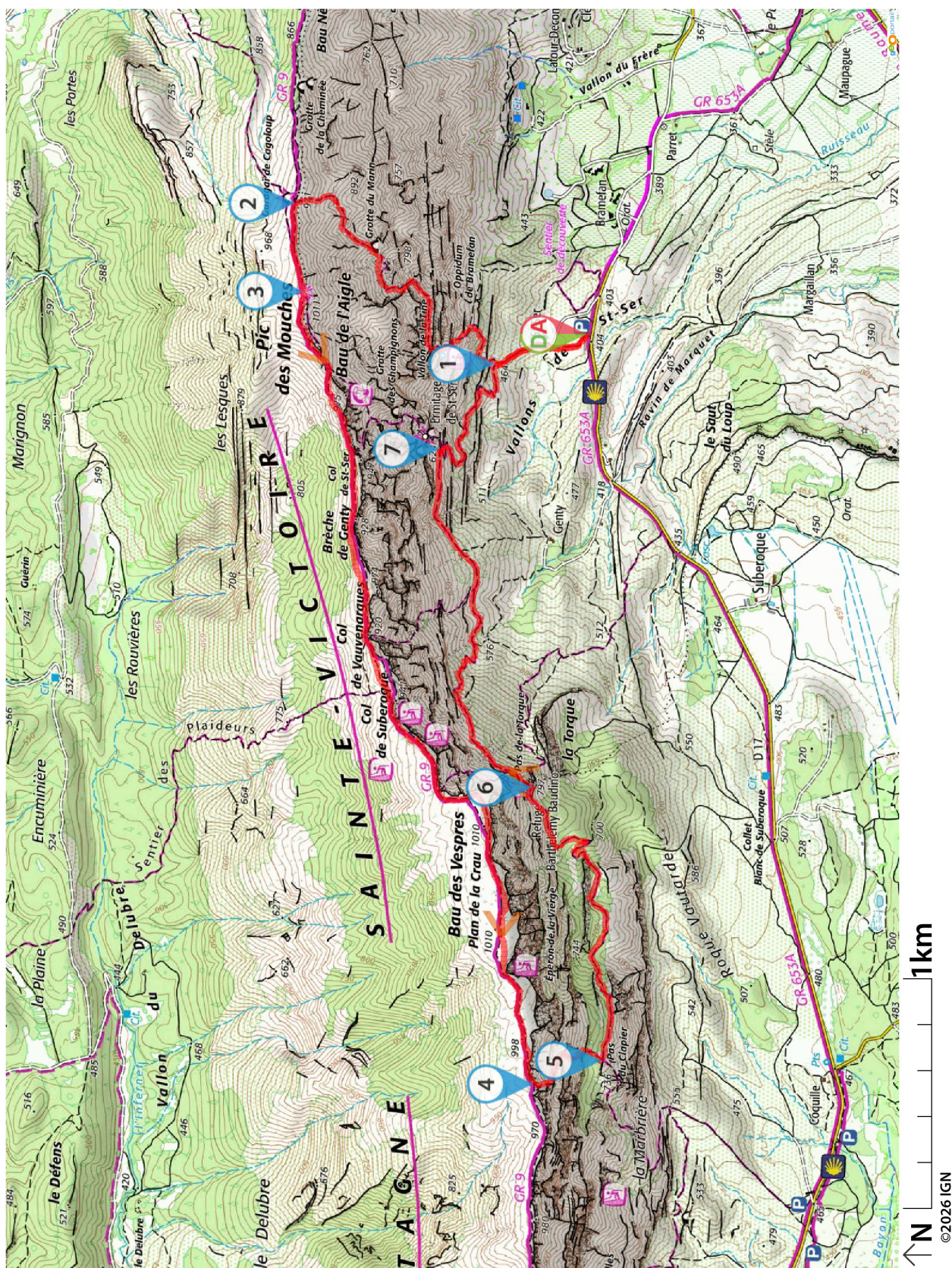
À voir

(7) [La Chapelle Saint Ser](#).

A une centaine de mètres de l'intersection, s'élève la chapelle Saint-Ser, consacrée à un Ermite, plusieurs édifices ont été bâtis en ce lieu depuis le XIe siècle.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-sainte-victoire-le-pic-des-mouches-av/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

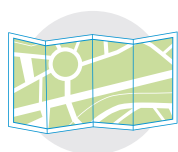
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



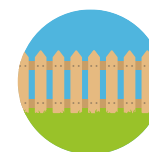
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



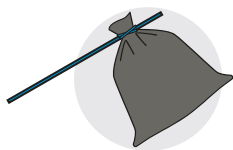
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.